UNIVERSITÉ LAVAL | Faculté de médecine

Processus de sélection des professeurs-médecins sous octroi et professeures-médecins sous-octroi (AMCEL)

APPEL DE CANDIDATURE – 2025

DATE LIMITE LE 3 février 2025

À qui ce processus s'adresse-t-il ?
Ce processus s'adresse à tous les chercheurs-cliniciens et chercheuses-cliniciennes reconnus ou en formation « fellowship » qui souhaitent obtenir un poste de professeur-médecin sous octroi / professeure-médecin sous octroi à la Faculté de médecine.
Il vise également :

- les titulaires d'une bourse de formation comprenant différentes phases incluant le passage à une bourse salariale de chercheur ou chercheuse en début de carrière qui nécessite un engagement institutionnel.
- les personnes provenant d'une autre institution et détenant déjà une bourse salariale d'un organisme reconnu.

L'Université Laval rejette toute forme de discrimination, favorise l'excellence de la recherche et de la formation en recherche et garantit l'égalité des chances à toutes les personnes candidates. Elle appuie le principe énonçant que l'excellence et l'équité sont compatibles et complémentaires. Nous accueillons et encourageons les candidatures de personnes racisées ou appartenant à une minorité visible, de femmes, de personnes des Premiers Peuples au Canada (autochtones), de personnes en situation de handicap, de minorités ethniques, de personnes des communautés 2ELGBTQI+, ainsi que de toutes les personnes qualifiées ayant les compétences et les connaissances nécessaires pour s'engager de manière productive auprès de diverses communautés.

Quel est l'objectif visé par ce processus de sélection ?
Le processus vise à recruter les meilleurs candidats et candidates qui souhaitent intégrer le corps professoral. Il vise aussi à ce que le recrutement se fasse de façon concertée (département, centre de recherche et faculté), en respectant les capacités d'accueil, et en s'assurant que les recrutements sont conformes avec les plans de développement de la recherche de la Faculté, des départements et des centres de recherche. De cette façon, nous cherchons à mieux planifier le déploiement de nos ressources professorales et à donner le meilleur appui possible aux personnes recrutées.

Offre d'accueil
Lorsqu'une candidature est retenue, la personne se verra offrir un contrat initial d'une durée maximale de trois ans à titre de professeur ou de professeure médecin sous octroi afin de se consacrer à des activités de recherche incluant l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs et de stagiaires en recherche. Les conditions d'emploi sont celle énoncées dans la convention collective du AMCEL en vigueur à l'Université Laval.

Durant la période du contrat initial, la personne devra obtenir une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQ ou IRSC). Les personnes retenues devront s'engager à présenter une demande de bourse dès l'automne 2025. Le contrat initial sera prolongé uniquement si la personne recrutée obtient une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu.

L'adhésion à l'«Entente RAMQ-FMSQ pour les cliniciens-chercheurs » pour les médecins dans les spécialités autres que la médecine de famille (et potentiellement à une entente à l'identique avec la FMOQ pour les médecins de famille) est très fortement encouragée lorsque la candidate ou la candidat retenu devient boursière ou boursier.

Modalités

1. Annonce (novembre 2024)

La direction de la Faculté de médecine annonce le processus de sélection et l'échéancier auprès des directions de départements, des centres de recherche, des directions d'axes et à la communauté scientifique.

2. Évaluation des candidatures par les directions d'axes et la direction du centre de recherche

La direction du centre devra consulter la direction du département universitaire ciblé afin de s'assurer que le recrutement potentiel soit cohérent avec les besoins et la mission d'enseignement et de recherche de celui-ci.
Les directions d'axes de recherche et de départements cliniques hospitaliers déterminent les meilleurs dossiers de candidatures à présenter à la direction de leur centre de recherche, selon la procédure en vigueur dans leur milieu respectif, en tenant compte de leurs priorités et de la valeur ajoutée des candidatures pour leur domaine spécifique. La direction du centre de recherche évaluera les candidatures en fonction des objectifs visés ci-dessus et s'assurera des infrastructures et du soutien financier offerts aux candidatures retenues.

3. Transmission du dossier par la direction du centre de recherche (3 février 2025)

Transmettre le dossier complet à la direction du département facultaire ainsi qu'au vice-décanat à la recherche et à l'innovation **en format PDF seulement** par courriel (vice-doyen.recherche-et-innovation@fmed.ulaval.ca).

Le dossier de candidature doit comprendre les documents inscrits à l'annexe 1, en respectant l'ordre demandé.

4. Évaluation du dossier par la direction de département et par les membres de l'unité d'enseignement et de recherche

La direction du département (ou un sous-comité désigné) évalue la qualité de la candidature, la pertinence de son recrutement pour le département, les programmes de formation clinique d'intérêts et sa charge de travail. Les membres du département AMCEL étudient les dossiers en assemblée et recommandent ou non la nomination du candidat ou de la candidate à titre de professeur-médecin sous octroi / de professeure-médecin sous octroi conditionnelle à l'obtention d'une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQ ou IRSC).

La nomination est aussi conditionnelle à la décision finale de la Faculté. La direction du département doit soutenir le dépôt d'une demande de bourse salariale au FRQS en octobre 2025.

5. Transmission des candidatures au vice-doyen (au plus tard le 7 mars 2025)

La direction de département transmet la lettre d'appui incluant son évaluation ou celle du comité désigné ainsi que la résolution de l'assemblée départementale approuvant la nomination, conditionnelle à l'obtention d'une bourse salariale, au vice-doyen à la recherche et à l'innovation (**format PDF seulement**) par courriel (vice-doyen.recherche-et-innovation@fmed.ulaval.ca).

6. Évaluation des dossiers par un comité scientifique et par la Faculté

Un collège d'évaluateurs, évalue et classe les dossiers quant à leur mérite scientifique en utilisant les critères d'évaluation des bourses du FRQ – secteur santé (voir annexe 2). Les candidatures provenant d'autres institutions et celles présentées dans le cadre de bourses de transition de carrière seront évaluées en fonction de leurs stades de carrière et de la durée de la bourse de transition.

Par la suite, un comité mis en place par le doyen et présidé par le vice-doyen à la recherche et à l'innovation examine les dossiers en tenant compte des recommandations des directions et des assemblées départementales, de celles du comité scientifique.

Finalement le doyen, le vice-doyen exécutif et le vice-doyen à la recherche et à l'innovation sélectionnent les candidatures selon les priorités du plan de développement de la recherche de la Faculté de médecine et la capacité d'accueil de la Faculté de médecine.

7. Transmission des décisions

Le doyen transmet les décisions facultaires aux candidats et candidates, aux départements et aux centres de recherche.

Pour toute question concernant ce processus, veuillez contacter Nathalie Houle, agente de recherche et de planification. nathalie.houle@fmed.ulaval.ca

Processus de sélection des Professeurs.es-médecins sous octroi (AMCEL)

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS - 2025 (Annexe 1)

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants et devront être présentés selon l'ordre ci-dessous :

1. La fiche de suivi dûment remplie.

2. CV complet (préférablement le cv commun canadien ou l'équivalent), incluant l'ensemble de vos contributions depuis le début de votre carrière).
   N.B. : Il faut indiquer votre liste de publications mais ne pas inclure de copies de publications.

3. Expérience de recherche, cheminement scientifique et principales contributions (2 pages).

4. Résumé du programme de recherche (maximum 3 pages). Votre résumé devra tenir compte des éléments suivants :

   L'évaluation de votre programme portera sur les différents critères suivants :
   - Clarté de la présentation.
   - Originalité conceptuelle et vraisemblance des hypothèses.
   - Cohérence du projet en regard des connaissances actuelles.
   - Validité des objectifs en regard de la revue de la littérature.
   - Validité des instruments et des procédures.
   - Valeur scientifique de la méthodologie.
   - Réalisme du calendrier proposé.
   - Faisabilité du programme compte tenu du milieu d'accueil, de la formation du candidat/candidate et du soutien financier.
   - Impact scientifique dans la discipline.

5. Lettre d'appui cosignée par le directeur/directrice du centre de recherche et par la direction de l'axe de recherche → doit indiquer très explicitement :
   - La pertinence du recrutement.
   - La confirmation que les membres de l'axe de recherche ont été consultés et appuient majoritairement la candidature.
   - Le fonds de démarrage et les ressources.
   - Les collaborateurs scientifiques.
   - La personne identifiée comme mentor.
   - Le dépôt de la demande de chercheur-boursier au FRQS en octobre 2025.

6. Lettre provenant du mentor et le plan de mentorat détaillé, incluant son soutien pour le dépôt de la demande de bourse salariale en octobre 2025.

7. Lettre d'appui du chef/cheffe de service clinique → doit indiquer très explicitement :
   - L'appui aux activités de recherche.
   - Le pourcentage du temps protégé en recherche, minimalement 50%.

8. Pour les stagiaires postdoctoraux, les fellows ou autre formation en recherche, une lettre de recommandation du directeur/directrice de recherche est requise.

9. Transmission du dossier par courriel (format PDF) à la direction de département facultaire (3 février 2025) et en cc au vice-décanat à la recherche et à l'innovation (vice-doyen.recherche-et-innovation@fmed.ulaval.ca).

Processus de sélection des Professeurs.es-médecins sous octroi (AMCEL)

GRILLE D'ÉVALUATION - 2025
(Annexe 2)

1. Formation de la personne candidate en recherche Ce critère évalue la capacité de la personne candidate à mener la recherche proposée selon sa formation.	**/ 20**

- Bourses, prix et distinctions pendant les études incluant les années postdoctorales
- Pertinence et adéquation de la formation en regard du programme de recherche proposé
- Qualité des lettres de recommandation (s'il y a lieu)
- Qualité et diversité des milieux dans lesquels la personne candidate a reçu sa formation (postdoctorat, Ph.D., M.Sc.)

2. Subventions, productivité scientifique et rayonnement Nous évaluons la productivité scientifique du candidat selon son niveau, en tenant compte des spécificités de son domaine et de son parcours.	**/ 25**

- Durée et importance relative des subventions (s'il y a lieu) compte tenu du domaine de recherche et des organismes subventionnaires (en tant que chercheur.e principal.e, cochercheur.e, collaborateur.rice)
- Résumé et abrégés à l'échelle provinciales, nationales et
- Publications parues ou acceptées : portée scientifique, impact, qualité des revues et continuité dans la production depuis le début de la carrière
- Brevets
- Participation, à titre de personne conférencière, à des symposia et congrès et fonctions au sein d'organismes divers

3. Milieu d'accueil du chercheur ou de la chercheuse Ce critère apprécie les moyens, infrastructures et possibilités de collaboration offerts à la personne candidate ainsi que son intégration à son milieu de recherche	**/ 15**

- Disponibilité de fonds de démarrage
- Équipement commun disponible
- Espace de laboratoire mis à la disposition de la personne candidate
- Importance des charges administratives, cliniques, pédagogiques de la personne candidate
- Qualité de la lettre du mentorat
- Niveau de complémentarité avec d'autres chercheurs.es sur place
- Soutien financier d'autres sources

4. Autonomie et indépendance du programme de recherche Ce critère évalue la compétence de la personne candidate en tant que leader dans son milieu d'accueil et dans domaine de recherche, sans l'apport de ses mentors.	**/ 10**

- Capacité de former des étudiants.es et des médecins résidents
- Capacité démontrée ou potentielle de la personne candidate à obtenir des subventions significatives comme chercheur.e principal.e
- Capacité démontrée ou potentielle de la personne candidate à publier à titre d'auteur.e principal.e (sans ses mentor.e.s)

5. Programme de recherche proposé Le critère évalue la qualité, pertinence, faisabilité et innovation du programme de recherche, ainsi que la méthodologie utilisée. Ne pas pénaliser si l'aspect innovant n'y est pas.	**/ 30**

- Clarté de la présentation
- Cohérence du programme en regard des connaissances actuelles
- Faisabilité du programme compte tenu du milieu d'accueil, de la formation de la personne candidate et du support financier
- Impact scientifique dans la discipline
- Créativité, originalité et caractère innovant du programme de recherche
- Réalisme du projet et de l'échéancier de réalisation
- Valeur scientifique des méthodologies (validité des instruments)
- Validité des objectifs en regard de la revue de littérature

TOTAL	**/ 100**